



**Commission de l'autonomie de la
personne et de la silver économie
Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation**

44 - Personnes âgées

**Objectif d'évolution des budgets des établissements
et services sociaux et médico-sociaux pour 2016**

Rapport n° CD/2015/123

Service Chef de file :

Service établissements et institutions

Service(s) associé(s) :

Direction de l'autonomie et de la santé / Direction de l'enfance et de la famille

Résumé :

Le Président du Conseil Départemental, en application des articles L. 314-1 et suivants et R. 314-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles, a compétence pour arrêter les budgets et fixer les tarifs de prestations d'un certain nombre d'établissements et services sociaux et médico-sociaux :

- dans le champ des personnes âgées en ce qui concerne l'hébergement et la dépendance
- dans le champ des personnes handicapées, l'accueil en foyers ou en accueil de jour ainsi que les services d'accompagnement social
- dans le champ de la protection de l'enfance, la prise en charge en maison d'enfants à caractère social ou en foyer d'action éducative ainsi que l'aide éducative à domicile.

L'assemblée départementale, en application de l'article L. 318-8 du Code de l'action sociale et des familles, délibère sur un objectif global d'évolution de ces budgets et tarifs compatible avec les orientations budgétaires du budget départemental et les politiques définies dans les différents schémas.

Plus de 235 établissements et services relèvent d'une tarification départementale :

- 135 établissements dont certains sur plusieurs sites dans le domaine des personnes âgées totalisant 9 911 places. Il s'agit de 106 établissements hébergeant des personnes âgées, 12 unités de soins de longue durée et 16 accueils de jour
- 27 établissements et services relevant de l'aide sociale à l'enfance totalisant 2 845 places ainsi que 6 services de prévention spécialisée
- dans le champ du handicap, 27 structures d'accueil non médicalisées, 15 foyers d'accueil médicalisés, 14 services d'accompagnement à la vie sociale et 7 services d'accompagnement médicalisés soit un total de 2 044 places en établissements et 758 en services ainsi que 5 centres d'action médico-sociale précoce
- 2 services d'aide à domicile.

Hors services à domicile, ces structures totalisent en 2015 plus de 400 M€ de chiffre d'affaires et plus de 9 500 emplois permanents en équivalents temps plein, en incluant les postes soignants financés par l'assurance maladie.

Les services à domicile tarifés ont pour leur part, un budget de 35,5 M€ et emploient environ 1 150 emplois en équivalents temps plein.

Au total, ces structures pèsent plus de 435 M€ et plus de 10 650 emplois en équivalents temps plein.

Plus de la moitié de l'activité est financée par le budget départemental au titre des différentes prestations d'aide sociale à l'enfance, aux personnes âgées et aux personnes handicapées. En effet, les montants prévus au titre de l'objectif d'évolution correspondent aux moyens alloués aux établissements et services relevant d'une tarification départementale. Ils sont différents des dépenses d'aide sociale impactant directement le budget départemental. Celles-ci sont déterminées d'une part, en fonction des tarifs fixés et d'autre part, en fonction des ressortissants du Bas-Rhin effectivement pris en charge au titre de l'aide sociale. Les dépenses d'aide sociale pour des Bas-Rhinois accueillis dans d'autres départements n'entrent pas dans l'objectif d'évolution, la tarification relevant du département d'implantation de la structure.

En ce qui concerne les établissements pour personnes âgées, en 2015 les modalités de versement de l'aide sociale ont été revues. Depuis le 1^{er} janvier, seul le solde relevant de l'aide sociale est versé aux établissements, la contribution de la personne à ses frais d'hébergement lui est facturée directement par la structure d'accueil, conformément aux dispositions des articles R. 131-5 et R. 132-2 et suivants du code de l'action sociale et des familles.

BILAN DE L'ANNEE 2015 (cf annexe 1)

Le taux de progression en 2015 de l'ensemble des budgets des établissements et services tarifés avait été fixé à 2,52 % par délibération du 8 décembre 2014. L'évolution réelle est de 2,37 % selon le bilan au 15 octobre 2015. L'augmentation de ces dépenses est donc maîtrisée.

L'actualisation des dépenses en fonction de la hausse générale des coûts est de 0,93 % pour une prévision de 1 %.

Les mesures nouvelles spécifiques à certaines structures ont également été contenues dans la limite de l'objectif fixé. Il s'agit notamment de créations ou transformations de places, de l'impact des opérations de rénovation, de mises en conformité diverses, de l'adaptation des moyens à l'évolution du niveau de dépendance dans le cadre des conventions tripartites ainsi que de la variation des résultats déficitaires ou excédentaires intégrés dans les budgets.

Dans le champ des personnes âgées, l'offre de places a augmenté du fait de l'extension de la maison de retraite de Bischheim (+31 lits en mai 2015), de la transformation de l'hôpital de Bouxwiller en établissement médico-social (+8 lits d'EHPAD au 1^{er} janvier 2015), de l'ouverture d'une unité d'hébergement temporaire dédiée aux malades d'Alzheimer à Lingolsheim (+9 lits en mars). La fin des travaux et la mise en service de locaux neufs ou rénovés à Villé, La Grafenbourg Brumath, Mutzig et Andlau a représenté l'essentiel de l'impact des mesures nouvelles.

Dans le champ du handicap, l'année 2015 a été marquée par la montée en charge du foyer d'accueil médicalisé de 42 lits à Holtzheim ainsi que l'effet en année pleine de l'évolution du foyer APF à Illkirch-Graffenstaden. Les autres mesures nouvelles portent sur l'impact des mises aux normes en termes de travaux ou de présence la nuit.

Dans le champ de la protection de l'enfance, il y a lieu de signaler la remise en service progressive de places gelées du fait de travaux à la maison d'enfants Louise de Marillac, le gel de dépenses du fait d'une baisse d'activité à l'établissement Oberlin La Broque, la prise en compte de résultats déficitaires ainsi que d'indemnités de départs en retraite.

OBJECTIF D'ÉVOLUTION POUR 2016 (cf annexe 2)

L'objectif d'évolution pour 2016 a été déterminé sur la base des éléments suivants.

Le taux de reconduction permettant la poursuite des activités à l'identique de l'année précédente a été fixé à 0,8 %. Ce taux intègre les évolutions liées aux frais de personnel (glissements vieillesse et technicité GVT, reclassements, augmentation des salaires ou du SMIC, variation des charges sociales et fiscales, complémentaire maladie obligatoire), aux augmentations de coûts résultant de l'inflation ou des évolutions techniques ou réglementaires et au renouvellement des immobilisations. Ce taux a été communiqué aux organismes gestionnaires le 13 octobre dernier, les propositions budgétaires devant être déposées pour le 31 octobre.

Il s'agit d'un taux moyen qui pourra être modulé en fonction de la situation propre à chaque structure dont notamment une variation dans l'activité, un GVT faible voire négatif, la prise en compte d'un déficit ou une fin de remboursement d'emprunt.

En ce qui concerne les autres évolutions de dépenses, les propositions sont les suivantes.

En termes d'évolution de l'offre, l'objectif 2016 prend en compte l'effet en année pleine des extensions des EHPAD de Bischheim et de Lingolsheim et la fin de la montée en charge du foyer d'accueil médicalisé de Holtzheim. La mise en service de nouvelles places concerne un accueil de jour pour personnes âgées de 10 places sur plusieurs sites (Lutzelhouse, Schirmeck et Plaine). Son ouverture est prévue pour le mois d'avril 2016. Dans le champ de la protection de l'enfance, outre l'effet en année pleine pour la maison d'enfants Louise de Marillac et la remise en service des places gelées de l'établissement Oberlin, il est prévu l'intégration dans le budget de la maison d'enfants St François d'Assise gérée par la fondation d'Auteuil du financement actuellement sous forme de subvention de la maison Ste Odile accueillant des parents avec leur(s) enfant(s) placé(s).

Il vous est également proposé de prévoir, comme les années précédentes, une marge de 0,5 % pour faire face aux besoins spécifiques à certains établissements tels que les incidences des opérations de rénovation ou de mises en conformité ou des résultats antérieurs à résorber.

En ce qui concerne les EHPAD, il vous est proposé de maintenir une valeur plafond pour le point GIR dépendance. Les EHPAD ayant une valeur de ce point GIR dépendance supérieure à ce plafond ne pourront bénéficier de moyens supplémentaires dans le cadre du renouvellement de leurs conventions tripartites. La valeur plafond proposée est identique à celle fixée pour 2015 soit 6,7 €. Selon les échanges avec l'Agence régionale de santé Alsace (ARS), sur la trentaine de conventions susceptibles d'être renouvelées en 2015, un tiers environ pourrait bénéficier de financements complémentaires de l'ARS ou du Conseil départemental ou des deux conjointement.

Le tableau joint en annexe 2 reprend l'ensemble de ces propositions. L'objectif d'évolution proposé s'établit ainsi à 1,68 %. Cet objectif n'inclut pas les services d'aide à domicile qui font l'objet d'un tarif horaire et dont le budget est directement lié à la prévision d'activité.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission de l'autonomie de la personne et de la silver économie et de la commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Départemental :

- adopte les dispositions du présent rapport relatives à l'objectif global d'évolution des budgets des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour 2016, qui seront traduites dans le budget primitif 2016,

- fixe l'objectif d'évolution des budgets des établissements et services sociaux et médico-sociaux tarifés à 1,68 % pour 2016 selon le détail du tableau figurant en annexe,

- fixe le plafond du point GIR dépendance à 6,7 € pour les conventions prenant effet au 1er janvier 2016.

Strasbourg, le 26/11/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY